



SPIP 57: QUE FAIT LA HIERARCHIE DU SPIP???

A Metz le 24 Avril 2017,

DES EQUIPES ISOLEES FACE AUX PRESSIONS

Depuis des mois voire des années maintenant, la situation du SPIP 57 ne cesse de se dégrader. Les agents, isolés sont livrés à eux-mêmes, face aux difficultés de l'exercice de leur métier.

Quand ce n'est pas la charge de travail, qui vient les épuiser, l'absence de réel pilote dans l'avion vient mettre à mal leur sécurité professionnelle que ce soit face aux chefs d'établissement, aux magistrats ou aux partenaires !!! Nous ne reprendrons pas les titres de nos tracts depuis 4 ans mais la teneur est toujours la même.

Les personnels sont en droit d'attendre du soutien et de la guidance de la part de leur hiérarchie. Ils sont volontaires dans leur travail et cette qualité n'est pas à questionner.

Or Mme la DFSPIP, nous ne comprenons pas l'acharnement qui est le vôtre à soutenir des décisions de chefs d'établissement qui vont à l'encontre même des textes règlementaires qui s'imposent à nous, et donc à l'encontre de l'intérêt de vos personnels!

UN DIALOGUE SOCIAL INEXISTANT ET MEPRISE

Toutes les décisions prises en comité technique, avec consultation des agents, quand vous mettez les organisations syndicales en capacité de le faire ne sont pas suivies d'effet. Pour mémoire, la méthode choisie pour la délégation des modifications horaires pour Thionville, les réorganisations de service pour Metz, les positionnements face à la hiérarchie de l'établissement de Sarreguemines, les mutations internes sur l'antenne de Metz (où vous avez balayé d'un revers de la main des propositions faites par les agents). Cette instance de dialogue social qui devrait permettre de pouvoir faire avancer les revendications des personnels et améliorer l'organisation du collectif de travail est une coquille vide. Est-ce là la considération que vous avez de vos agents et de leurs représentants. Le dialogue social, qui devrait permettre de faire avancer les revendications du collectif de travail est inexistant.

DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ELEVES!

Triste anniversaire des deux ans de l'enquête administrative diligentée par notre DISP!!!

Toutes ces constatations que nous vous livrons de longue date, caractérisent des risques psychosociaux importants pour vos agents. Pour preuve, il suffit de se balader dans les couloirs du service pour constater le désarroi et l'épuisement professionnel des agents.

La situation se dégrade et nous n'allons cesser de la dénoncer devant toutes les instances possibles car elle est grave !!!

- Absence de note de service de référence pour harmoniser les pratiques essentielles du service
- Absence d'engagements de service réactualisés et à jour des textes en vigueur pour formaliser les relations entre établissements pénitentiaires et SPIP.
- Absence de fiches de poste, attendues, des différents cadres du SPIP et du siège, ainsi que des agents du SPIP

- Absence de réunions à thème souhaitées par tous les personnels du SPIP 57 pour renforcer la connaissance et la collaboration entre agents du SPIP
- Communication professionnelle non rétablie entre agents et cadres
- Difficultés relationnelles entre cadres persistantes et néfastes pour tous les personnels
- Décisions prises sans concertation ou consultation des agents
- Epuisement professionnel de plusieurs agents constaté par les représentants du personnel
- Climat de travail toujours dégradé alors que les charges de travail ont réduit

Les idées et la volonté des agents ne manquent pas mais pour l'heure, rien n'avance.

Comment exercer sereinement nos missions de service public dans ces conditions?

DES TEXTES VIDES DE SENS POUR LE MOMENT...

Pour mémoire, <u>la REP n°30 précise</u> : « La direction assure la qualité du travail de probation en dirigeant, guidant, supervisant et motivant le personnel. Ce dernier doit rendre compte de ses actes. »

<u>La REP n°18</u> stipule que : « La structure, le statut et les ressources des services de probation doivent correspondre au volume des tâches et des responsabilités qui leur sont confiées et doivent refléter l'importance du service public qu'ils assurent. »

Enfin <u>la circulaire du secrétariat général en date du 10 Juin 2014 rappelle qu'aux termes de l'article 2-1 du décret du 28 Mai 1982</u>, « les chefs de service sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. »

Cette obligation incombe pour *prendre des mesures nécessaires au bon fonctionnement des services placés sous leur autorité*, conformément à la jurisprudence Jamart du Conseil d'Etat.

Les fonctionnaires, quel que soit leur grade et leur statut, sont soumis aux règles qui régissent leur profession. Il est temps que ces textes soient appliqués, dans l'intérêt de tous!

Mme la DFSPIP, à quand un véritable soutien de vos équipes face aux partenaires institutionnels ?

A quand une réorganisation du service départemental pour plus d'harmonie des pratiques et de coopération des agents ?

A quand une communication professionnelle et sereine, sécurisante pour tous ?

A quand une prévention des risques psychosociaux réelle et efficace dans l'intérêt de tous ?

A quand un dialogue social respecté et apaisé pour favoriser un travail constructif pour tous les personnels ?

La situation est plus qu'URGENTE !!!

Pour la CGT insertion probation du SPIP 57 EVRARD Eve et GARROT Sabine

Pour le SNEPAP FSU du SPIP 57 PHILIPP Jérôme et COLIN Bérengère